



Aspects financiers pour l'exercice 2020-2021

Week-end ou session où le compagnon prend soin de sa croissance

Un pas de plus en compagnonnage

Devenir communauté apostolique

(Anciennement : Entrer en communauté locale
dans la dynamique Discerner-Envoyer-Soutenir-Evaluer)

Relire un service

Retraites

Haltes Spirituelles

Les frais des formations /et sessions

Les animateurs : leurs frais sont payés. Ils sont invités à participer aux frais de repas. S'ils le peuvent, ils peuvent faire un don en abandonnant tout ou partie de leurs frais de déplacement.

L'équipe logistique au service de la session, si elle est présente sur place : là également, leurs frais sont payés. Ils sont invités à participer aux frais de repas. S'ils le peuvent, ils peuvent faire un don en abandonnant tout ou partie de leurs frais de déplacement.

Les participants

Hébergement	Frais à la charge du participant
Repas	Frais à la charge du participant
Transport	Frais à la charge du participant
Solidarité	<ul style="list-style-type: none"> - le participant est invité à payer le coût réel (hébergement, repas) mais avec discernement : si c'est trop lourd, il donne ce qu'il peut et fait appel à la solidarité au sein de sa communauté locale puis éventuellement de la Communauté régionale. - Il serait bien d'inciter ceux qui le peuvent à donner plus pour permettre que la solidarité puisse se mettre en place pour les compagnons qui en font la demande.

Remarques :

- Les frais généraux (salle, matériel, animation...) sont pris en charge par la Communauté
- Pour la session « Devenir une communauté apostolique », si seulement quelques membres de la communauté locales y participent, les frais peuvent être partagés par l'ensemble de la communauté locale.
- En ce qui concerne la **solidarité** : elle est à solliciter auprès du **trésorier de la communauté régionale à laquelle appartient le compagnon** (ou auprès de toute personne de confiance pouvant relayer la demande), en anticipant cette demande dans la mesure du possible.

Le rôle du trésorier : Si plusieurs communautés régionales organisent ensemble un week-end, peu importe quel est le trésorier qui fait le chèque, c'est bien la communauté qui paie et non « le national » qui n'a pas d'autre existence que celle de communauté. L'important est de ne pas mélanger les dépenses sur plusieurs comptes.

C'est le trésorier de la Communauté régionale ou nationale (selon l'organisateur) qui paie l'ensemble des frais engagés et qui récupère les participations.

Pour les sessions où il est demandé de payer des arrhes : les chèques libellés à l'ordre de la CVX sont envoyés à la personne en charge des inscriptions qui les transmet au trésorier concerné. A la fin de la session, les frais de repas (et autres frais le cas échéant) sont collectés par la personne chargée de la logistique qui les remet au trésorier concerné.